

Audit et action publique

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'audit est un **travail d'investigation** permettant d'évaluer les **procédures** comptables, administratives, ou autres, en vigueur dans une organisation.

L'**audit** a pour principal objet de **réduire les risques** (juridiques, économiques, financiers, etc.) encourus par une organisation et de **garantir la régularité et la sincérité** des informations mises à disposition et relatives à la marche de l'organisation. Il **se réfère à des normes** réglementaires ou à des **procédures internes** définies par et pour l'organisation.

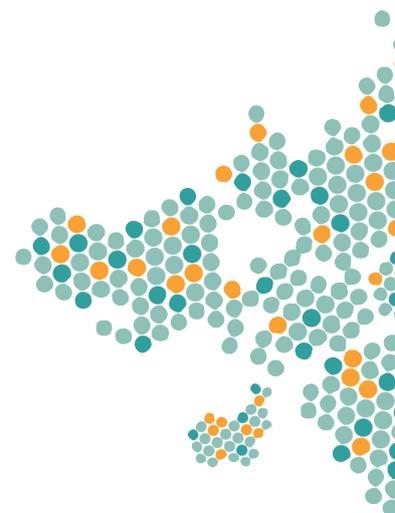
QU'AUDITE-T-ON ?

Le mot audit est en fait employé pour désigner de nombreuses expertises. Il est possible de différencier :

L'AUDIT DE CONFORMITÉ	... vérifie le respect du cadre légal ou contractuel.
L'AUDIT FINANCIER	... contrôle la régularité des comptes.
L'AUDIT QUALITÉ	... vérifie la conformité des opérations aux normes de qualité retenues (exemple : normes ISO, ou certification Qualivilles).
L'AUDIT ORGANISATIONNEL	... s'assure de la cohérence du modèle organisationnel de la structure au vu des objectifs.
L'AUDIT DE PERFORMANCE	... s'assure du meilleur emploi des fonds publics et vérifie l'économie, l'efficacité et l'efficacités (les 3E) de l'activité de l'organisation.

QUI AUDITE ?

- ▶ **L'audit peut être externe** : la structure fait appel à un·e intervenant·e extérieur·e chargé·e de certifier les processus comptables.
 - C'est le modèle du contrôle de gestion effectué par un·e commissaire aux comptes, dans le secteur privé.
 - Dans le secteur public, on trouve cette logique d'audit notamment dans la mission de certification des comptes de l'État que la Cour des comptes doit effectuer chaque année en vertu de l'article 58 de la LOLF.
- ▶ **Il peut être interne** : au sein de la structure (entreprise ou collectivité publique), un service est mis en place spécifiquement pour auditer ses autres composantes.



 Les 3 E selon la Cour européenne des comptes (voir le [Manuel d'audit de la performance](#)) :

Économie : les moyens mis en œuvre par l'entité auditée dans le cadre de la réalisation de ses activités sont rendus disponibles en temps utile, dans les quantités et qualités appropriées et au meilleur prix

Efficacité : le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus

Efficacités : la réalisation des objectifs spécifiques fixés et l'obtention des résultats escomptés.

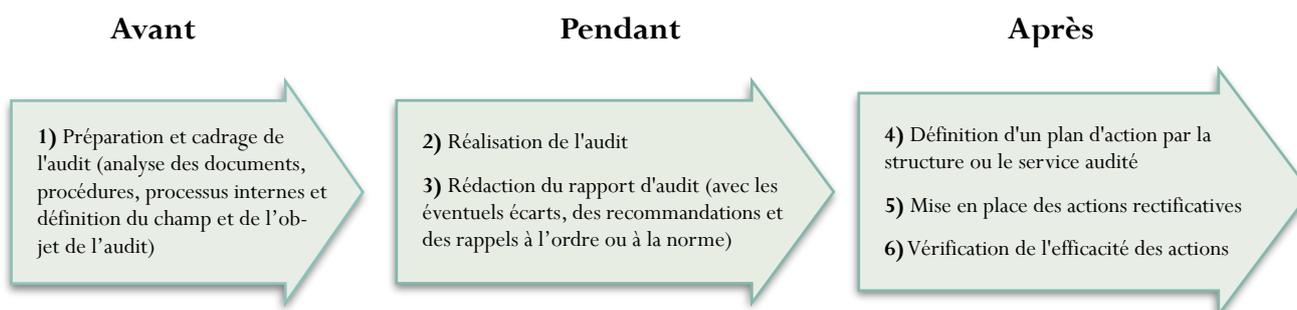
- Dans le secteur public, la mise en place de l'audit interne est assez récente. Avant 2011, l'expérience d'une pratique structurée de l'audit interne n'existait que dans des domaines spécifiques (ex. : PAC et fonds structurels, Assistance publique – Hôpitaux de Paris, Aéroports de Paris). Au niveau de l'État, d'autres initiatives s'appuyaient sur les inspections compétentes.
- Le développement dans les collectivités territoriales est le plus souvent ultérieur. La définition de l'audit interne est généralement adaptée de celle de l'IFACI :

« L'audit interne est une activité indépendante et objective qui contribue à donner à une collectivité locale une assurance raisonnable sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour sécuriser et améliorer le fonctionnement de cette collectivité locale. Il l'aide à atteindre ses objectifs et contribue à optimiser l'usage des ressources en présence, en évaluant, par une méthode systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne, et de gestion publique, en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité, propositions qui seront à mettre en œuvre par les personnes concernées. »

💡 Pour aller plus loin : pour le secteur privé, la définition de l'audit qui fait référence est celle fixée par The Institute of Internal Auditors (IIA) en juin 1999, qui a été reprise dans le nouveau cadre de référence en 2009, et traduite en français par l'Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes (IFACI) : [lien](#)

COMMENT SE DÉROULE UN AUDIT ?

Les étapes clés d'un audit peuvent être présentées ainsi :



DISTINGUER L'AUDIT DE PERFORMANCE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les activités d'aide au pilotage et à la décision sont multiformes et présentent parfois des zones de recouvrement. C'est notamment le cas de l'audit de performance et de l'évaluation des politiques publiques. Tous deux s'intéressent à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques, mais conservent des différences :

- ▶ L'audit de performance se concentre le plus souvent sur une activité, une entité, une agence ou un établissement public. Il recherche des dysfonctionnements et en examine les causes, en vue d'apprécier la performance des entités concernées et d'en améliorer le fonctionnement.
- ▶ L'évaluation se préoccupe moins de juger les institutions que d'améliorer les politiques. Par conséquent, elle peut aller jusqu'à questionner la raison d'être des actions publiques qu'elle examine. Elle étend ses analyses aux impacts avec une forte exigence méthodologique.

💡 Pour aller plus loin : voir [les Cahiers de la SFE n°4 \(juin 2009\)](#) Voisinage : de la confusion à la complémentarité (Évaluation, audit de performance, pilotage de la performance, management par la qualité).

💡 À noter, l'évaluation et l'audit sont des investigations ponctuelles. Si vous souhaitez être informé en continu du fonctionnement de l'organisation ou des actions qu'elle mène, le contrôle et le suivi sont plus adaptés. Voir notre fiche de synthèse sur le suivi.

Pour en savoir plus

Retrouvez des guides, des outils sur l'évaluation sur notre site <http://quadrant-conseil.fr/ressources.php>

Impliquez-vous dans l'évaluation en vous rendant sur le site de la SFE : www.sfe-asso.fr



Réutilisation possible sans permission en citant la source: « Quadrant Conseil, 2020 »

Document réalisé par Quadrant Conseil dans le cadre d'un projet avec Rennes Métropole.